

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE.—THEATRE.—LITTÉRATURE.—BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 18 MARS 1899.

No. 212

SOMMAIRE :

Grignon de Montfort, *Vieux-Rouge* — Cette abnégation, *Libéral* — Politesse cléricale, *Catholique* — L'Instruction Publique, *Magister* — Utah vs Québec, *Canadien* — Opéra Français, *Carlos* — Incroyable, *Vix* — Gerrymander *Ignotus* — Ça et là *Rigolo* — Les Études Classiques, *Liseur* — Le parapluie, [Suite et fin] *Guy de Maupassant* — Déménagement *Eugène Manuel*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

GRIGNON DE MONTFORT

Il n'y a que moi, décidément, à qui de pareilles bonnes fortunes peuvent arriver.

Depuis bientôt six mois, je cherche un feuilleton attrayant, approprié au goût de mes lecteurs, qui sont tous gens de bonne société et savent apprécier les beautés de la littérature française.

Il fallait, en outre, que ce feuilleton mirobolant fût choisi de manière à ne pas éveiller les susceptibilités de mon ami l'Archevêque, qui ne badine pas sur ce chapitre et qui a le bras long en dépit de sa taille exigüe.

Je savais aussi que le directeur du *Canada-Revue* avait été ruiné en 1892, parce qu'il s'était entêté à soutenir une petite discussion soulevée entre son Ordinaire très ordinaire et lui-même, et justement à propos de feuilleton.

J'avais fouillé inutilement dans toutes les librairies de Montréal, même les plus avancées — mentionnons celle de Cadieux et Derome en passant — pour découvrir ce livre incomparable qui devait faire le bon-

heur des abonnés, répandre une rosée bien-faisante dans le cœur du premier pasteur de mon diocèse, et me donner une satisfaction légitime d'amour-propre, celle d'avoir trouvé un feuilleton acceptable à tous les points de vue et par tout le monde.

J'étais désespéré. Ce *rara avis* ne voltigeait pas sous le ciel brumeux du Canada, quand tout à coup — ô desseins insondables de la divine Providence! — je tombai sur une brochure de 355 pages, munie de l'approbation de M. Houet, chanoine théologien de Rennes, de celle de M. Ch. Ph., archevêque de Rennes, et du permis d'imprimer de M. Paul, évêque de Sherbrooke et frère du curé de Saint-Louis-de-France.

Cette brochure était, paraît-il, distribuée gratuitement parmi la classe dirigeante.

De la manière la plus naturelle du monde, comme dirait le marquis Della Volta, je m'empressai de chiper le volume, et voilà comment il se fait que je suis en mesure aujourd'hui d'offrir aux abonnés du REVEIL un vrai régal littéraire, en reproduisant quelques pages de *La Mission Providentielle du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort* (rien de commun avec le chemin de fer du même nom), ouvrage destiné à continuer et même à perpétuer l'abrutissement systématique de notre peuple, jusqu'au jour où il se lèvera en colère et s'écriera : " En voilà assez ! N'allez pas plus loin ! "

Je fais précéder l'introduction du livre de la lettre circulaire de M. l'abbé Lavallée à la classe dirigeante.

En lisant cette circulaire attentivement on y découvre le côté *business*.

Cher Monsieur,

A la vue de ce mouvement religieux qui s'accroît d'une manière étonnante, surtout depuis deux ans, tendant à populariser, à généraliser l'enseignement du bienheureux de Montfort, on se demande comment il se fait qu'un homme dont l'influence est si grande et qui laisse une si profonde impression par ses écrits, n'ait pas été connu, plus connu et mieux ! Sa vie et ses œuvres étant toute une révélation, il devait attendre l'heure providentielle où il plairait au bon Dieu de le révéler au monde, pour se révéler lui-même par le sublime enseignement sur la sainte Vierge.

" Dieu veut que sa sainte Mère soit à présent plus connue, plus connue, plus honorée, plus aimée que jamais elle ne l'a été ; ce qui arrivera sans doute si les prédestinés entrent par la lumière et la grâce du Saint Esprit dans la pratique intérieure et parfaite que je leur découvrirai " dit le bienheureux de Montfort, et il ajoute : " Quand viendra cet heureux temps où la divine Marie sera établie souveraine dans les âmes ? Quand est-ce que les âmes respireront autant Marie que les corps respirent l'air ? Ce temps heureux, ce siècle de Marie ne viendra que quand on connaîtra et pratiquera ce que j'enseigne. "

" Ut adveniat regnum Dei

" Adveniat regnum Mariæ. "

Pour que le règne de Dieu arrive

Il faut que le règne de Marie arrive,

L'accomplissement successif et continu des prophéties de ce grand apôtre de Marie, prouve que nous touchons au temps où l'enseignement de sa parfaite dévotion va se généraliser et s'universaliser pour amener le règne de Jésus par Marie.

Afin de montrer plus visiblement encore, l'accomplissement des prophéties de cet envoyé de Dieu, dont la vie et les œuvres ont eu une si grande influence sur l'Eglise et qui sont destinées à en avoir une plus grande encore dans les années à venir, je suis heureux de vous offrir gratis " *La Mission Providentielle*. "

En lisant ces pages où sont si bien exposés le rôle et la mission du bienheureux de Montfort comme envoyé extraordinaire pour croître dans les âmes l'amour et la confiance envers la sainte Vierge, on appréciera davantage son " *Traité*. "

Ce qui a fait du bienheureux de Montfort un apôtre extraordinaire, c'est son enseignement qu'il a consigné dans les immortelles pages d son " *Traité sur la vraie dévotion à la saint*

Vierge " et qui a été mis à la portée du peuple dans " Jésus régnant par Marie."

La diffusion de la " Mission Providentielle " complètera cette œuvre de propagande qui se poursuit depuis quelques années à la plus grande gloire de la sainte vierge.

Il y a peu d'hommes qui portent plus fortement gravées sur eux les marques de l'homme de la Providence que cette apôtre de Marie, et qui exercent une plus grande influence que celles qu'il exerce par ses écrits. Espérons que cette influence se fera sentir dans notre patrie.

C'est dans cet espoir que je me soucris

L'humble et dévoué serviteur de Marie.

F.-H. LAVALLEE, Ptre.

Sherbrooke, P. Que., octobre 1898.

INTRODUCTION

I

Au moment où l'Église se dispose à élever sur les autels le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, il est bon de faire connaître ce grand serviteur de Jésus et de Marie, demeuré inconnu jusqu'ici, malgré l'éclat de ses vertus et la grandeur de sa mission.

Né en Bretagne, d'une famille bourgeoise, en 1673 dans la petite ville de Montfort, de l'ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui de celui de Rennes, il se distingua dès sa plus tendre enfance, par sa très grande dévotion à la sainte Vierge et par son zèle à propager le culte de l'auguste Mère de Dieu.

Ses études classiques commencées à la maison paternelle, il alla les continuer, à l'âge de douze ans, au célèbre collège des Jésuites à Rennes, où il se fit remarquer autant par la science que par la vertu, et toujours par son admirable dévotion à Marie.

En quittant la province pour aller faire ses études théologiques à Paris en 1693, il sembla renoncer à sa famille qu'il ne devait plus revoir que treize ans plus tard, pour s'abandonner entièrement à la Providence et ne voulut plus se nommer, à l'exemple de son glorieux patron *Louis de Poisy*, saint Louis, que du nom du lieu de son baptême. *Louis Marie de Montfort*.

Après avoir suivi près de deux ans, avec le plus grand succès, les cours de la Sorbonne, lorsqu'il était à la communauté de M. de la Barmondère et à celle de M. Boucher, il entra au Séminaire de Saint-Sulpice, où un *Te Deum* d'action de grâces fut récité publiquement pour remercier Dieu d'envoyer à cette maison un jeu-

ne lévite déjà renommé par ses mérites et ses éminentes vertus. Il y passa de cinq à six ans, dans une application continuelle à l'étude et à la prière, jusqu'à son élévation au sacerdoce, le 5 juin 1700.

Il commença avec le siècle sa carrière apostolique, d'abord à Nantes où lui vint l'inspiration de fonder une compagnie de missionnaires sous le patronage de la très sainte Vierge, son œuvre capitale ; à Poitiers, à Paris et puis encore à Poitiers où il institua, en 1703 sa congrégation des Filles de la Sagesse, et d'où persécuté, après des prodiges de conversions, il partit en 1706 pour aller rendre compte de sa mission au Vicaire de Jésus Christ, lui soumettre son enseignement, sa méthode d'évangélisation, ses œuvres et spécialement son Institut de missionnaires de la compagnie de Marie, et se mettre à sa disposition pour continuer ses travaux, soit en France, soit dans les pays infidèles.

Confirmé et encouragé dans sa mission par le saint pape Clément XI, qui lui donna le titre de missionnaire apostolique, il revint dans sa patrie où l'attendaient des persécutions sans fin de la part des jansénistes, des hérétiques et des impies : à Poitiers même, où l'obéissance ne lui permit pas de ce reposer un seul jour des fatigues de son long pèlerinage ; en Bretagne, dans les diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, où les disciples du Père Maunoir, qui l'avaient appelé, ne purent le souffrir une année entière ; puis encore dans son propre diocèse, où il ne put donner que quelques missions ; dans celui de Nantes, de nouveau, où il fit des merveilles comme partout ailleurs durant deux années, jusqu'à la démolition de son célèbre calvaire de Pont-Château ; enfin dans les diocèses de Luçon et de la Rochelle, où la persécution le suivit tous les jours, mais où deux saints évêques, amis de Fénelon, les de Lescure et de Chamblour, lui firent le meilleur accueil, ne le persécutèrent jamais, le soutinrent toujours jusqu'à sa mort, arrivée à sa mission de Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 28 avril 1716, à l'âge de quarante-trois ans. Cinq ans lui avaient suffi pour renouveler l'esprit du christianisme dans toute cette région désolée par les erreurs du temps et devenue depuis lors la catholique et l'héroïque Vendée.

II

Saint Vincent Ferrier avait annoncé, trois siècles à l'avance, ce grand serviteur de Dieu. Désolé à la vue d'un antique sanctuaire de la vierge Marie, tombé en ruine, qu'il eût vive-

ment désiré rétablir, il prédit à l'immense assemblée de ses auditeurs, dans une plaine de la Chêze, du diocèse de Saint-Brieuc, que " cette grande entreprise était réservée par le Ciel à un homme que le tout Puissant ferait naître dans les temps reculés ; homme qui viendrait en inconnu ; homme qui serait beaucoup contrarié et bafoué ; homme cependant qui avec les secours de la grâce viendrait à bout de cette sainte entreprise. "

En 1707, Louis-Marie de Montfort danna une mission à la Chêze avec les disciples du Père Maunoir, résolu de relever ce monument, et dans un discours qu'il fit dant la laude de la Ferrière à une multitude presque incroyable de peuple, il déclara qu'il était cet *homme prédit par saint Vincent Ferrier*, qui devait rétablir la chapelle de Notre-Dame. Il en fit en effet une merveille. Elle devint un lieu de pèlerinage des plus fréquentés de Bretagne, et depuis la Révolution, elle a été choisie pour église paroissiale. Là comme ailleurs, le souvenir de l'homme apostolique, qui n'a fait que passer, est demeuré vivant, impérissable comme son enseignement, ses cantiques et son rosaire.

Cet envoyé extraordinaire du Tout-Puissant n'eut pas seulement la mission de restaurer un antique sanctuaire de la Vierge Marie, mais une infinité d'autres, et d'en édifier de nouveaux, plus nombreux encore, dans un temps où tout conspirait pour les démolir ou les laisser tomber en ruine. Il fut le restaurateur et le propagateur ardent du culte de l'auguste Mère de Dieu en France. Docteur et prédicateur de la plus parfaite des dévotions à la très sainte Vierge, il ne fut jamais égalé, depuis saint Bernard, pour sa dévotion à Marie, ni depuis saint Dominique, pour l'enseignement et la propagation du rosaire. Aussi ses succès furent-ils prodigieux dans l'ouest de la France. Cet homme inconnu, partout persécuté et bafoué, est partout invisible. Inconnu, étranger, de passage dans une ville de Normandie, à Saint-Lo, il s'y arrête et y improvise une mission qui renouvelle toute la cité dans la ferveur du christianisme.

S'il ne fût entré dans les desseins de Dieu d'arrêter cet homme apostolique dans sa course, à la fleur de l'âge, il eût pu, à en juger par ses éclatants débuts, convertir la France entière. Mais le ciel voulut seulement le montrer au monde et lui réserver une plus grande mission, à l'heure providentielle de sa glorification, pour l'établissement du grand règne de Jésus et de Marie sur la terre, qu'il a si bien préparé et tant de fois prédit.

A suivre.

Amis lecteurs, j'ai simplement voulu vous effrayer ; j'ai bien l'intention de vous donner quelques tranches de *Grignon de Montfort*, mais je ne veux pas vous exposer à une indigestion.

Je choisirai au hasard, lorsque la copie ne sera pas abondante, et je ne vous donnerai que de très légères doses chaque fois.

VIEUX-ROUGE.

CETTE ABNEGATION

Plus poète que politicien, l'hon. M. Marchand prend ses rêves pour des réalités et n'est pas éloigné de croire à ce qu'il pense, quand il ose penser, politiquement parlant cela va sans dire.

C'est ainsi que, ces jours derniers, il a parlé d'abnégation et a laissé entendre qu'en entrant dans la politique à titre de Grand Dispensateur il avait oublié les siens, tout comme un bon musulman laisse ses souliers à la porte de la mosquée.

Rions donc, Malurette,
Rions donc, Maluron !

a chantonné *in petto* le bon Charles Langelier qui n'est pas musulman et n'a point le sentiment naïf.

C'est par abnégation que notre premier ministre a laissé la province se couper de quelques centaines de dollars afin, de propager la lecture des *Contes Canadiens*, sortis du giron de sa famille.

C'est par abnégation que son fils, notre pimpant et sympathique ami Gabriel, a goûté aux délices protonotariales et s'en est privé pour des raisons mystérieuses comme le sort du dernier des Incas.

Toujours par abnégation, l'hon. M. Dandurand, — un proche parent — a doté les bibliothèques légales d'un code quelconque et qui a été vendu au gouvernement pour tout autre chose que des

prières. Ce même monsieur, toujours en vertu de l'absence du népotisme dans la famille du beau-papa, jouit de privautés politiques nombreuses.

Cette abnégation est si plantureuse qu'elle déborde sur ceux qui ne sont pas encore dans les affinités, qui ne sont que des gendres à l'horizon. Leur pain est déjà sur la planche.

Bref, l'abnégation n'a jamais produit un *family compact* aussi réussi.

M. Marchand est la première victime de son désintéressement. Chaque fois que son parti a été au pouvoir, il a refusé sans cesse honneurs et prébendes. La seule douceur qu'il se soit permise, les erreurs de jugements, a coûté quelque chose au pays, mais celui-ci devait bien cela à cet idéal de *pater familias*.

Ce pauvre Mercier était un bien grand criminel comparé à son distingué remplaçant. Il ne pensa pas même à faire un copiste sessionnel de son fils, tandis que l'autre, par abnégation, n'hésiterait pas à imposer ses œuvres rimées aux écoles élémentaires de ce pays.

LIBÉRAL.

POLITESSE CLERICALE

Un beau presbytère pour le curé d'abord, une belle église pour les fidèles, une grande salle de jeux et de billards près ou dans le bas de l'église pour les jeunes gens qu'il s'agit de bien traiter pour l'avenir : voilà le rêve d'un curé de ville. La loi le protège, c'est bien. Mais c'est la collection des taxes hypothécaires, résultant des dépenses faites par les syndics, qui est cocasse à observer.

Prenez, par exemple, un cas qui nous a été soumis : Un brave catholique qui ne fréquente pas l'église voisine, mais, celle

des Jésuites et de St-Joseph — Il achète une propriété à 200 pieds du presbytère où il doit redevance — Il retient, après avoir fait enregistrer son acte, \$500 sur son prix de vente, pour couvrir tout montant qu'il pourrait devoir pour compte de fabrique.

Deux ans se passent.

Première politesse des syndics, il reçoit une lettre d'avocat lui réclamant le montant de ses taxes. Malheureusement, il avait remis à son vendeur les \$500 ci-dessus mentionnées. Immédiatement il se rend au presbytère et demande à voir le curé.

— Allez à la sacristie, lui répond le citoyen en garde du palais.

A la sacristie :

— Allez à la salle des billards, vous verrez notre curé.

Et notre taillable et corvéable de se rendre à la salle des jeux pour avoir des explications et demander une audience du curé.

Celui-ci s'avance, l'air bourru et la queue de billard en mains.

— Est-ce à M. le curé, que j'ai l'honneur de parler ?

— Appelez-moi " Father. "

— Vous êtes beaucoup trop jeune pour que je vous appelle mon père ; dans tous les cas, je viens vous dire que j'avais retenu \$500 sur mon prix de vente pour payer à qui que ce soit sur ma propriété. Je ne vous ai jamais vu ni connu, je suis depuis peu résident dans votre paroisse comme propriétaire ; ma famille fréquente assidûment l'église des Jésuites où nous sommes bien traités. J'avais cru que vos syndics auraient eu l'obligeance de m'avertir de ce que je devais et pouvoir vous rendre justice sans avoir recours aux avocats.

— Il y a une hypothèque sur votre propriété, vous paierez.

Le citoyen a été poursuivi, a payé dette et frais aux avocats. Il a sa quittance.

Chose étrange, il n'a jamais pu se convaincre que son curé l'avait reçu poliment.

Tout le monde a pourtant droit de jouer au billard, mais comme ça devient impoli chez certains personnages.

CATHOLIQUE.

L'Instruction Publique

Nous prenons aujourd'hui la défense du gouvernement de Québec contre ses détracteurs en matière d'instruction publique, et nous allons prouver clairement que nos législateurs ont eu parfaitement raison de mutiler le bill de l'éducation au point de le rendre méconnaissable aux yeux de son propre père.

Tout naturellement, avant les élections, des promesses formelles avaient été faites à l'électorat, mais après ce n'est plus la même chose.

Quand on est en possession du pouvoir, on le garde, que diable même au prix de ses plus chères convictions.

C'est ainsi qu'on a vu d'anciens fondateurs et collaborateurs du *Canada-Revue* qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, se proclamaient les champions les plus passionnés de la réforme scolaire, faire une volte-face prodigieuse au simple reçu du télégramme d'un curé, ou sur un signe de l'organisateur des élections dans les diverses circonscriptions.

Et ils ont eu raison.

C'est un fait notoire que l'habitant a une répugnance invincible contre tout ce qui s'appelle taxe. Il voudrait bien que

ça marche, mais en même temps que ça ne lui coûte rien.

On lui a dit si souvent, du haut de la chaire de vérité, que l'éducation ne servait à rien, qu'il a fini par le croire, et dans un grand nombre de comtés, lorsque l'instituteur ou l'institutrice, mal payé, mal nourri, mal logé et mal chauffé, demande une allocation de cinq sous pour acheter de la craie ou des crayons, il lui faut soutenir une bataille en règle avant d'obtenir ce qui est absolument indispensable à l'enseignement.

Messieurs les ministres et messieurs les députés savent bien que tout ceci est rigoureusement vrai, mais ils ne veulent pas mettre leur mandat en péril.

C'est leur droit.

MAGISTER.

UTAH vs QUEBEC

Quelques jours avant la fin de la session provinciale, M. Bouffard, député de Montmorency, a provoqué presque une panique, non-seulement à l'Assemblée Législative, mais dans tout le pays.

Parlant d'un projet de loi — évidemment celui qui se rapportait au tramway de Montréal — il dit :

“ Ce projet de loi a donné lieu à des rumeurs scandaleuses et qu'il importe de dissiper pour l'honneur de cette Chambre, en les dénonçant de suite. L'on nous poursuit sur la rue en nous coruant aux oreilles que l'on essaie d'embaucher les députés. Je sais que la chose est possible, puisque j'ai été moi même en proie à une pareille tentative et que l'on m'a offert \$100 pour avoir donné mon appui pour la passation d'un projet de loi. Il importe donc de veiller avec un soin jaloux sur l'honneur et la réputation d'intégrité de cette Chambre. ”

Jeudi matin, il ajoutait dans une lettre reproduite par la *Minerve* :

“ J'appelai de plus l'attention de la Chambre sur la violation constante des règles 435 et 136 de cette Chambre, défendant à l'associé d'un dé

puté d'être agent parlementaire. C'est là ce qui s'est passé. Les journaux s'emparèrent de la chose et toute une semaine l'on ne cessa de faire du bruit avec cette affaire. "

C'est une affaire grave. Comme M. Bouffard est conservateur, on aurait pu croire qu'il visait, par zèle pour son parti, quelques adversaires.

Mais, par la suite, M. Weir, un député libéral, déclarait de son siège, qu'il connaissait quelque chose.

L'hon. M. Marchand, comme d'habitude, a reculé devant l'énergique opération qui consiste à trancher un nœud gordien. Une enquête aurait dû être imposée par lui, Il ne l'a pas fait.

Il arrive qu'aujourd'hui nos mandataires restent sous le poids d'une accusation infamante.

Le fait a été télégraphié en pays étranger. On a lancé le mot Panama, lequel eu dit tant maintenant. On a esquissé des parallèles entre ce qui s'est passé ailleurs et ce qu'on soupçonne s'être passé à la Législature de Québec.

Tout cela produit sur le pays entier et, qui plus est, sur l'esprit des électeurs un effet désastreux. Quand le peuple commence à douter de l'intégrité de ses représentants, il va vite vers un état d'esprit dangereux pour les institutions qui le régissent.

Etudiez les grandes crises populaires, les révolutions même, vous verrez que c'est là la première goutte tombée sur la pierre d'assise des systèmes politiques. A la longue, la trouée s'est faite et l'on connaît les conséquences.

Il est de mode, dans notre pays quand on parle des États-Unis de parodier la parabole du pharisien et du publicain, de se féliciter et de remercier Dieu de ne pas ressembler aux Américains. Or, lisez ce qui suit, c'est une dépêche extraite d'un des derniers numéros du *New-York Herald* et que nous donnons telle quelle :

SALT LAKE, Utah, Saturday 11 — A sensation was caused in the joint Assembly of the Legislature to-day when Representative Law, republican, made specific charges of bribery in the interest of McCune, and said the charges could be substantiated by positive evidence

Representative Fisher, democrat, moved the appointment of an investigating committee of

three members of the Senate and four of the House, and this motion was carried.

Est-ce que l'Utah va nous damer le pion sur le terrain de la décence parlementaire ?

CANADIEN.

OPERA FRANCAIS

Grâce à l'initiative de la direction du théâtre "Her Majesty," Montréal va avoir une courte mais brillante saison d'opéra. La troupe de la Nouvelle-Orléans nous donnera vingt représentations, à commencer du lundi de Pâques. Son répertoire comprend les œuvres les plus renommées, et plusieurs nouveautés. L'orchestre comprend quarante exécutants et il y a un corps de ballet. C'est la plus puissante organisation de ce genre qui ait visité Montréal. M. et Mme Murphy méritent félicitations et succès. La population française ne saurait ni eux apprécier leur esprit d'entreprise qu'en assistant en masse à ces interprétations de ce que l'art français a produit de mieux.

CARLOS.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Leblond de Brumath, le nouveau titulaire de la place laissée vacante à l'école du Plateau par suite du décès de M. Demers, l'ancien principal.

Bien qu'il soit natif de la France, M. Leblond n'est pas un étranger parmi nous. Il réside au Canada depuis un grand nombre d'années, et il a toujours été dans l'enseignement.

LES ANARCHISTES

Prétendent parvenir à la destruction de la société ; une chose qu'ils n'arriveront pas à détruire, c'est la réputation du BAUME RHUMAL elle est trop solidement assise. 31

Les abonnés du REVEIL qui désirent acheter l'opuscule intitulé : "Un Lutrin Canadien" n'ont qu'à envoyer 25 cents à la Chambre 43, Imperial Building, et il leur sera adressé franco par le retour du courrier.

INCROYABLE !

Sous ce titre un citoyen des plus en vue portait à la connaissance du public un fait vraiment incroyable. Le voici :

“ Les catholiques de Westmount appartiennent à Notre-Dame de Grâce pour les fins religieuses et scolaires. Entre ces deux localités il y a une barrière de péage. Quand les catholiques de Westmount se rendent en voiture à Notre-Dame de Grâce, pour les offices religieux, les dimanches et jours fériés, ils ne paient rien. Mais, et voilà le fait en question, quand, pour des raisons d'éloignement ou de mauvais temps, ils vont conduire en voiture leurs enfants à l'école, ils doivent déboursier dix cents chaque fois !!!

Un impôt sur l'éducation, quoi ! et le plus odieux de tous.

Et ce citoyen se livrait à l'expression d'une juste indignation.

“ Cela se passe, disait-il, aux portes de la métropole canadienne, au moment où notre gouvernement cherche tous les moyens de rendre l'éducation peu onéreuse et pratiquement gratuite. A la dernière session, nous avons vu le ministère Marchand pourvoir à faire transporter gratuitement aux écoles les enfants qui demeurent au loin ; or, entre Westmount et Notre-Dame de Grâce, les parents qui s'imposent ce transport, se voient obligés de payer un impôt. Comme ces enfants catholiques de Westmount ne peuvent trouver d'écoles de leur croyance qu'à Notre-Dame, ce péage constitue donc un véritable empêchement. De fait la lettre et l'esprit de la loi scolaire un pays rencontrent une opposition matérielle dans cette région.

“ Partout, les compagnies de transport se font un devoir d'aider les enfants à se rendre à l'école. Nos chemins de fer, notre tramway — qui n'est pourtant pas d'une générosité ruineuse — leur donnent des avantages considérables ; seule la Cie des Barrières laisse subsister ce qui est plus près d'être un acte criminel qu'une étrange anomalie.

“ Bien des fois les syndics des barrières ont saisi de l'affaire. Ils ont fait des promesses, mais rien n'est venu. Ont-ils simplement oublié ? Souhaitons le, car il répugne de croire qu'il entre dans leur politique de s'interposer ainsi entre l'éducation et ceux qui y ont droit. Nous

irons plus loin. On a admis dans tous les pays civilisés que non-seulement les enfants ont droit à l'instruction, mais que l'Etat est tenu de voir à ce qu'ils la reçoivent. C'est ce qui explique tant de règlements qui paraissent autoritaires, mais qui ne sont, à la vérité, que l'expression de l'obligation où est l'Etat en cette matière. Nous croyons donc que si les syndics persistent à maintenir le *statu quo*, nos gouvernants seraient tenus, d'après la loi bien comprise, de le faire disparaître. Espérons qu'il ne faudra pas aller jusque-là.”

*
* *

Nous apprenons que depuis la publication de la lettre de ce citoyen, tout un mouvement a été commencé. Les commissaires d'école ont été officiellement saisis de l'affaire. Ils auraient dû, ce nous semble, prendre de longtemps l'initiative. Ne sont-ils pas nommés pour veiller aux intérêts scolaires ? Hélas ! ils ont fait comme la plupart des commissaires d'école de ce pays, c'est-à-dire qu'ils n'ont rien fait. Quand les commissaires ont embêté les instituteurs, refusé un cent de clous et reçu le compliment du curé ils se considèrent libérés de leurs mandats.

Ceux de Notre-Dame de Grâce sont donc mis en demeure de la façon la plus régulière, la plus courtoise.

S'ils comprennent bien leur devoir, ils rachèteront le retard en poussant très activement la croisade.

D'un autre côté, un des syndics des barrières, s'est écrié : “ Ça regarde le gouvernement. ”

Telle a toujours été notre opinion ; mais est-ce possible qu'on obligera les catholiques de Westmount de recourir jusque-là ?

Quoi qu'il en soit, le REVEIL porte immédiatement la question à l'attention des ministres provinciaux. Si ceux-ci le veulent, ils trouveront bien le moyen, avant qu'on leur demande un ukase, de

faire disparaître un impôt qui jure horriblement à côté de leurs belles phrases durant la dernière session.

VIX.

GERRYMANDER

Mélangez les mélanges. En chimie vous obtenez un précipité.

Le discours du Trône nous annonce qu'à bref délai — durant cette session — le thérapeutique Israël va nous offrir un essai de son crû.

Nous avons blâmé avec raison les dernières manipulations des comtés. Les auteurs en furent punis.

La tricherie revint contre son maître.

L'hon. M. Laurier, battu par le nombre des électeurs, se trouva l'élu de la collectivité des *Collèges électoraux* malgré tout.

Caveant Consules, c'est notre conseil.

Si vous touchez à cette carte géographico-électorale, vous ouvrez au Sénat la voie des amendements dangereux que vous serez forcés d'accepter sous peine de vous rendre ridicules ou portisans d'un système de violation de la volonté libre du nombre.

Si vous essayez de frustrer les droits acquis de l'électorat sur la question en dispute, le Sénat vous retiendra la main comme le policier le fait à un vulgaire fripon, et vous aurez la honte d'avoir voulu tricher en maladroits.

Si vous laissez les choses en l'état actuel, notre parti pourra dire avec une certaine fierté : "Nous revenons devant l'électorat qui nous a choisis en 1896 sans avoir altéré la constitution organique du tribunal ; et ceux qui nous ont choisis alors sont dans les mêmes conditions économiques pour nous juger."

Voilà qui serait parler franc et tenir ferme.

Notre voix sera-t-elle entendue ? Dieu sait ! mais nous n'en dirons pas moins que nous aimerions mieux tomber franchement devant l'ennemi que de le contourner par un simple coup de fuasserie.

D'ailleurs, M. Tarte est trop connu, ses plans sont trop vieux jeu, il copie trop les méthodes

usées, ses adversaires l'ont trop souvent mesuré pour qu'il lui soit possible de tenter un *gerry-mander en sourdine*.

L'opposition est en éveil, et le Sénat veille au grain.

Or, en bon ami, nous disons en toute franchise à M. Laurier : " Des œuvres, du courage, du travail vrai, mais pas de ça ! "

IGNOTUS.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle,

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Les personnes qui ont besoin de travaux de lithographie, de typographie ou de gravure sur cuivre peuvent obtenir des soumissions en s'adressant au même endroit.

BIEN RECOMMANDE

Dans les affections persistantes de poitrines, comme dans le traitement des brouchites chroniques, le BAUME RHUMAL est recommandé comme supérieurs à tous les remèdes existants. 30

CA ET LA

Les femmes qui donnent des conférences devraient être forcées par une loi spéciale, à porter des *bloomers*.

* *

Voulez-vous un spectacle gratuit ?

Rendez-vous en face de l'Université Laval le jour où M. de Labriolles donne sa conférence pour les femmes et attendez patiemment la sortie de ces dames.

C'est aussi rigolo que le défilé des *Enfants de Marie* le jour de la grand'procession.

A propos de ces enfants, je n'en ai jamais connu une qui eût moins de trente-huit ans, sans compter les mois de nourrice.

C'est bien le cas de dire que *c'est pas un enfant !*

* *

Le *Soleil* annonce avec une joie non dissimulée que le gouvernement conservateur en Angleterre se trouve en présence d'un déficit.

Quelle leçon pour les Canayens !

Hourrah pour Laurier !

* *

Le *Sorelots*, en rendant compte de la fête récemment donnée en l'honneur de M. Bruneau dit modestement :

" Le trésorier du comité, M. N. F. Patenaude présenta à M. Bruneau le cadeau dont parlait l'adresse et qui consistait en un chèque de \$1,300, montant assez considérable pour celui qui la recevait. "

Agréable ! je te crois : moins, peut-être, aujourd'hui qu'autrefois, mais agréable tout de même les \$1,300.

Et voilà comment on monte en popularité quand on sait faire l'éloge de Joseph-Israel Tarte.

* *

On nous demande en quoi consistent les attributions et les devoirs du nouveau protonotaire apostolique (d'aucuns l'appellent le conjoint de l'hon. M. Turcotte), qui vient de recevoir la récompense de longs états de service, en même temps qu'une fiche de consolation pour pallier l'irrévérence commise envers un personnage

dont le seul crime est de n'avoir pas eu une désinence italienne à son nom lorsqu'il s'est agi de mitre.

Nous confessons notre ignorance au sujet des attributions et des fonctions du susdit dignitaire, mais s'il faut en juger par le long article publié dans la *Patrie*, nous sommes porté à croire que cet octroi correspond à celui du prodigue M. Marchand lorsqu'il distribue parmi ses amis les commissions de juges de paix avec cette libéralité qui distingue les gouvernements rouges.

* *

Un conseil en passant à ceux qui cherchent à obtenir des faveurs ou des places du gouvernement Laurier :

Servez-vous des femmes !

Il paraît que c'est infailible, excepté, toutefois, dans certains cas où le morceau est vraiment trop gros et le quémandeur infiniment trop petit pour l'avaler.

Ainsi, on a vu dernièrement une jolie femme se pendre, moralement, au cou d'un ministre au beau milieu d'un bal donné dans la très haute société de Montréal, et demander une grosse sinécure.

Il n'y a pas le moindre doute que sous le régime conservateur c'était absolument la même chose, mais ces dames avaient au moins la décence de se cacher.

Cela justifie la réflexion d'un ami qui prétend que nous vivons actuellement sous un gouvernement *juponnais*.

* *

Le *Progrès de Valleyfield* fait encore des siennes :

" Il y a, dit-il, une foule de libéraux, et nous sommes de ce nombre, qui préféreraient l'abolition pure et simple de la chambre haute. Ils prétendent avec raison qu'elle est absolument inutile et souvent nuisible. Les faits sont là pour le démontrer. Lorsque le parti conservateur était au pouvoir, les conservateurs ne songeaient jamais à combattre une mesure ministérielle. Ils ont toujours approuvé ce qui venait de leurs amis politiques, même la législation la plus pernicieuse, les scandales les plus éhontés. Ils sont donc absolument inutiles dans ce cas.

" Au contraire, lorsque les libéraux sont au

pouvoir, le sénat devient nuisible aux meilleurs intérêts du pays, en empêchant, par pur esprit de parti, l'adoption des projets du gouvernement. C'est pour ces raisons que bon nombre de libéraux préféreraient son abolition à la réforme proposée par sir Wilfrid.

“Quoi qu'il en soit, le résultat sera toujours le même, avec cette différence que l'abolition ferait gagner au pays plus de cent mille piastres par année.”

C'est-à-dire : le sénat est inutile, on va le rendre plus inutile encore, et, le pays continuera à payer ! Hourrah !

RIGOLO.

LES ETUDES CLASSIQUES

En novembre dernier, l'hon M. Nantel prononçait au collège Sainte-Thérèse un discours sur les études classiques. Ce discours fit du bruit. Il n'était pourtant pas d'une audace démesurée. L'auteur se bornait à parodier le mot piquant sur la bonne agriculture : un peu moins de messes et un peu plus de fumier.

En d'autres termes, avec des ménagements à faire suer sang et eau, le député de Terrebonne suppliait les autorités collégiales de permettre à l'enseignement de l'anglais de se loger un peu plus largement dans le programme d'études. Il n'arrivait à cette demande qu'après avoir sacrifié ses meilleurs adjectifs qualificatifs sur l'autel de la Routine et le mot *anglais* semblait demander grâce.

Voici, d'ailleurs, résumée dans deux phrases, toute la témérité de l'orateur :

“Peu importe donc la dose plus ou moins forte de grec et de latin dont vous infuserez l'esprit des jeunes gens. Si vous réussissez, Messieurs les éducateurs, à former des hommes armés pour toutes les luttes de la vie, vos efforts n'auront pas été vains et vous aurez atteint le but que vous poursuivez dans les intérêts de la religion et de la patrie.”

Qui le croirait... Ce vœu réticent, banal, *bonhomique* a pris les proportions d'un schisme. Les vieux boozes de la Routine ont crié comme ces anguilles de Melun qui n'attendaient pas, pour cela, qu'on les écorche.

Et l'orateur effrayé de ce tintamarre, étourdi par pareille avalanche de récriminations et de casuistique moisie, a fini par croire qu'il était peut-être allé trop loin. Il n'a pas attendu que ces coqs aient chanté trois fois pour commencer à renier son œuvre.

Dans une élégante plaquette qu'il nous a fait parvenir, il fait précéder le discours de quinze pages d'observations — le discours n'est pas plus long — pour s'excuser et s'expliquer. Lisez les sous-titres de ces observations :

“*Je n'attaque pas les collègues — Je ne dénigre point les études classiques — Je ne prône point l'enseignement utilitaire — Je ne pose pas en réformateur — Je ne soulève point de questions irritantes.*”

Il ne manque qu'un chapitre intitulé : *Je n'ai point fait de discours...*

De toutes ces observations nous ne citerons qu'une phrase qui en donne bien le ton : “Je les excuse (les collègues) quand ils fournissent l'occasion de quelque reproche mérité.”

Enfin, M. Nantel s'est montré repentant comme Fénélon ; comme lui aussi il a de sa propre voix démolit sa thèse. *Dignus est reintrare in corpore !*

Qu'importe ! tout timide et emmotté qu'ait été le discours, il a produit son effet. Cet effet a trouvé sa raison d'être et sa force tant dans cette timidité que dans le ho-la qu'il a provoqué. Tout est relatif. Prononcé par un observateur libre, ce discours n'eût pas été jugé digne des honneurs du livre des minutes du club Letellier. Venant de M. Nantel — qui, en matière éducative, a des accointances louches — et ayant été prononcé dans un pareil milieu, il revêt une importance qui était à noter et qui l'est qu'on ne l'oublie pas.

Nous reviendrons probablement sur la seconde partie du travail de M. Nantel, mais nous tenons à dire de suite qu'au point de vue de la forme et de l'agencement, ce travail ne saurait recevoir trop de compliments. Nous en conseillons la lecture à ceux qui aiment à se remettre de la littérature des journaux du soir, de temps en temps, pour ne pas se réveiller un beau matin parlant le patagon.

LISEUR.

LE PARAPLUIE

Suite et fin.

Mais, à peine fut-il rentré, le soir, sa femme lui saisit le parapluie dans les mains, l'ouvrit pour constater son état, et demeura suffoquée devant un désastre irréparable. Il était criblé de petits trous provenant évidemment de brûlures, comme si l'on eût vidé dessus la cendre d'une pipe allumée. Il était perdu, perdu sans remède.

Elle contemplant cela sans dire un mot, trop indignée pour qu'un son pût sortir de sa gorge. Lui aussi, il constatait le dégât et il restait stupide, épouvanté, consterné.

Puis ils se regardèrent ; puis il baissa la tête ; puis il reçut par la figure l'objet crevé qu'elle lui jetait ; puis elle cria, retrouvant sa voix dans un emportement de fureur :

— Ah ! canaille ! canaille ! Tu en as fait exprès ! Mais tu me le payeras ! Tu n'en auras plus. . . .

Et la scène recommença. Après une heure de tempête, il put enfin s'expliquer. Il jura qu'il n'y comprenait rien ; que cela ne pouvait provenir que de malveillance ou de vengeance.

Un coup de sonnette le délivra. C'était un ami qui devait dîner chez eux.

Mme Oreille lui soumit le cas. Quant à acheter un nouveau parapluie, c'était fini, son mari n'en aurait plus.

L'ami argumenta avec raison :

— Alors, madame, il perdra ses habits, qui valent certes davantage.

La petite femme, toujours furieuse, répondit :

— Alors il prendra un parapluie de cuisine, je ne lui en donnerai pas un nouveau en soie.

A cette pensée, Oreille se révolta.

— Alors je donnerai ma démission, moi ! Mais je n'irai pas au Ministère avec un parapluie de cuisine.

L'ami reprit :

— Faites recouvrir celui-là, ça ne coûte pas très cher.

Mme Oreille, exaspérée, babutia :

— Il faut au moins huit francs pour le faire recouvrir. Huit francs et dix-huit, cela fait

vingt-six ! Vingt-six francs pour un parapluie, mais c'est de la folie ! c'est de la démence !

L'ami, bourgeois pauvre, eut une inspiration :

— Faites-le payer par votre Assurance. Les compagnies payent les objets brûlés, pourvu que le dégât ait eu lieu à votre domicile.

A ce conseil, la petite femme se calma net ; puis, après une minute de réflexion, elle dit à son mari :

— Demain avant de te rendre à ton Ministère tu iras dans les bureaux de la *Maternelle* faire constater l'état de ton parapluie et réclamer le paiement.

M. Oreille eut un soubresaut.

— Jamais de la vie, je n'oserai ! C'est dix-huit francs de perdus, voilà tout. Nous n'en mourrons pas.

Et il sortit le lendemain avec une canne. Il faisait beau, heureusement.

Restée seule à la maison, Mme Oreille ne pouvait se consoler de la perte de ses dix-huit francs. Elle avait le parapluie sur la table de la salle à manger, et elle tournait autour sans parvenir à prendre une résolution.

La pensée de l'assurance lui revenait à tout instant, mais elle n'osait pas non plus affronter les regards railleurs des messieurs qui la recevaient, car elle était timide devant le monde, rougissant pour un rien, embarrassée dès qu'il lui fallait parler à des inconnus.

Cependant, le regret des dix-huit francs la faisait souffrir comme une blessure. Elle n'y voulait plus songer, et sans cesse le souvenir de cette perte la martelait douloureusement. Que faire cependant ? Les heures passaient ; elle ne se décidait à rien. Puis, tout à coup, comme les poltrons qui deviennent crânes, elle prit sa résolution :

— J'irai et nous verrons bien !

Mais il lui fallait d'abord préparer le parapluie pour que le désastre fût complet et la cause facile à soutenir. Elle prit une allumette sur la cheminée et fit, entre les baleines, une grande brûlure, large comme la main ; puis elle roula délicatement ce qui restait de la soie, la fixa avec le cordelet élastique, mit son châle et

son chapeau, et descendit d'un pied pressé vers la rue du Rivoli où se trouvait l'Assurance.

Mais, à mesure qu'elle approchait, elle ralentissait le pas. Qu'allait-elle dire ? Qu'allait on lui répondre ?

Elle regardait les numéros des maisons. Elle en avait encore vingt-huit. Très bien ! elle pouvait réfléchir. Elle allait de moins en moins vite. Soudain elle tressaillit. Voici la porte, sur laquelle brille en lettres d'or : " La *Maternelle* Compagnie d'Assurances contre l'incendie." Déjà ! Elle s'arrêta une seconde, anxieuse, honteuse, puis passa, puis revint, puis passa de nouveau, puis revint encore.

Elle se dit enfin :

— Il faut y aller, pourtant. Mieux vaut plus tôt que plus tard.

Mais, en pénétrant dans la maison, elle s'aperçut que son cœur battait.

Elle entra dans une vaste pièce avec des guichets tout autour ; et, par chaque guichet, on apercevait une tête d'homme dont le corps était masqué par un treillage.

Un monsieur parut, portant des papiers. Elle s'arrêta, et, d'une petite voix timide :

— Pardon, monsieur, pourriez-vous me dire où il faut s'adresser pour se faire rembourser les objets brûlés.

Il répondit avec un timbre sonore :

— Premier, à gauche. Au bureau des sinistres.

Ce mot l'intimida davantage encore ; et elle eut envie de se sauver, de ne rien dire, de sacrifier ses dix-huit francs. Mais, à la pensée de cette somme, un peu de courage lui revint, et elle monta, essoufflé, s'arrêtant à chaque marche.

Au premier, elle aperçut une porte, elle frappa. Une voix claire cria :

— Entrez !

Elle entra, et se vit dans une grande pièce où trois messieurs, debout, décorés, solennels, causaient.

Un d'eux lui demanda :

— Que désirez vous, madame ?

Elle ne trouvait plus ses mots. Elle bégaya :

— Je viens.... je viens.... pour.... pour un sinistre.

Le monsieur poli, lui montra un siège.

— Donnez-vous la peine de vous asseoir, je suis à vous dans une minute

Et, retournant vers les deux autres, il reprit la conversation.

— La Compagnie, messieurs, ne se croit pas engagée pour plus de quatre cent mille francs. Nous ne pouvons admettre vos revendications pour les cent mille francs que vous prétendez nous faire payer. L'estimation d'ailleurs.....

Un des deux autres l'interrompit :

— Cela suffit, monsieur, les tribunaux décideront. Nous n'avons plus qu'à nous retirer.

Et ils sortirent après plusieurs saluts cérémonieux.

Oh ! si elle avait osé partir avec eux, elle l'aurait fait ; elle aurait fui, abandonnant tout ! Mais le pouvait-elle ? Le monsieur revint, et, s'inclinant :

— Qu'y a-t-il pour votre service, madame ?

Elle articula péniblement :

— Je viens pour.... pour ceci.

Le directeur baissa les yeux, avec un étonnement naïf, vers l'objet qu'elle lui tendait.

Elle essayait, d'une main tremblante, de détacher l'élastique. Elle y parvint après quelques efforts, et ouvrit brusquement le squelette loqueteux du parapluie.

L'homme prononça, d'un ton compatissant :

— Il me paraît bien malade.

Elle déclara avec hésitation :

— Il m'a coûté vingt francs.

Il s'étonna.

— Vraiment ! Tant que ça.

— Oui, il était excellent. Je voulais vous faire constater son état.

— Fort bien ; je vois. Fort bien. Mais je ne saisis pas en quoi cela peut me concerner.

Une inquiétude la saisit. Peut-être cette compagnie-là ne payait-elle pas les menus objets et elle dit :

— Mais.... il est brûlé....

Le monsieur ne nia pas :

— Je le vois bien.

Elle restait bouche bée, ne sachant plus que dire ; puis, soudain, comprenant son oubli, avec précipitation :

— Je suis Mme Oreille. Nous sommes assurés à la *Maternelle* ; et je viens vous réclamer la part de ce dégât.

Elle se hâta d'ajouter dans la crainte d'un refus positif :

— Je demande seulement vous que le fassiez reconstruire.

Le directeur, embarrassé, déclara :

— Mais... madame... nous ne sommes pas marchands de parapluies. Nous ne pouvons nous charger de ces genres de réparations.

La petite femme sentait l'aplomb lui revenir. Il fallait lutter. Elle lutterait donc ! Elle n'avait plus peur ; elle dit :

— Je demande seulement le prix de la réparation. Je la ferai bien faire moi-même.

Le monsieur semblait confus.

— Vraiment, madame, c'est bien peu. On ne nous demande jamais d'indemnité pour des accidents de si minime importance. Nous ne pouvons rembourser, convenez-en, les mouchoirs, les gants, les balais, les savates, tous les petits objets exposés chaque jour à subir des avaries par la flamme.

Elle devint rouge, sentant la colère l'enrahir :

— Mais, monsieur, nous avons eu, au mois de décembre dernier, un feu de cheminée qui nous coûté au moins pour cinq cents francs de dégâts ; M. Oreille n'a rien réclamé à la compagnie : aussi il est bien juste aujourd'hui qu'elle me paye mon parapluie.

Le directeur, devinant le mensonge, dit en souriant :

— Vous avouerez, madame, qu'il est bien étonnant que M. Oreille, n'ayant rien demandé pour un dégât de cinq cents francs, vienne réclamer une réparation de cinq ou six francs pour un parapluie !

Elle ne se troubla point et répliqua :

— Pardon, monsieur, le dégât de cinq cents francs concernait la bourse de M. Oreille, tandis que le dégât de dix-huit francs concerne la bourse de Mme Oreille, ce qui n'est pas la même chose.

Il vit qu'il ne s'en débarrasserait pas et qu'il allait perdre sa journée, et il demanda avec résignation :

— Veuillez me dire alors comment l'accident est arrivé.

Elle sentit la victoire et se mit à raconter :

— Voilà, monsieur : j'ai dans mon vestibule une espèce de chose en bronze où l'on pose les parapluies et les cannes. L'autre jour donc, en rentrant, je plaçai dedans celui-là. Il faut vous dire qu'il y a juste au-dessus une planchette pour mettre les bougies et les allumettes. J'allonge le bras et je prends quatre allumettes. J'en frotte une ; elle rate. J'en frotte une autre ; elle s'allume et s'éteint aussitôt. J'en frotte une troisième, elle en fait autant.

Le directeur l'interrompt pour placer un mot d'esprit :

— C'était donc des allumettes du gouvernement ?

Elle ne comprit pas, et continua :

— Ça se peut bien. Toujours est-il que la quatrième prit feu et j'allumai ma bougie : puis je rentrai dans ma chambre pour me coucher. Mais, au bout d'un quart d'heure, il me sembla qu'on sentait le brûlé. Moi, j'ai toujours peur du feu. Oh ! si nous avons jamais un sinistre, ce ne sera pas ma faute ! Surtout depuis le feu de cheminée dont je vous ai parlé, je ne vis pas. Je me relève douc, je sors, je cherche, je sens partout comme un chien de chasse, et je m'aperçois enfin que mon parapluie brûle. C'est probablement une allumette qui était tombée dedans. Vous voyez dans quel état ça l'a mis...

Le directeur en avait pris son parti ; il demanda :

— A combien estimez-vous le dégât ?

Elle demeura sans parole, n'osant pas fixer un chiffre. Puis elle dit, voulant être large :

— Faites-le réparer vous-même. Je m'en rapporte à vous.

Il refusa :

— Non, madame, je ne peux pas. Dites-moi combien vous demandez.

— Mais..... il me semble..... que..... Tenez, monsieur, je ne veux pas gagner sur vous, moi... nous allons faire une chose. J

porterai mon parapluie chez un fabricant qui le recouvrira en bonne soie, en soie durable, et je vous apporterai la facture. Ça vous va-t-il ?

— Parfaitement, madame ; c'est entendu. Voici un mot pour la caisse, qui remboursera votre dépense.

Et il tendit une carte à Mme Oreille, qui la saisit, puis se leva et sortit en remerciant, ayant hâte d'être dehors, de crainte qu'il ne changeât d'avis.

Elle allait maintenant d'un pas gai par la rue, cherchant un marchand de parapluies qui lui parut élégant. Quand elle eut trouvé une boutique d'allure riche, elle entra et dit, d'une voix assurée :

— Voici un parapluie à recouvrir en soie, en très bonne soie. Mettez-y ce que vous avez de meilleur : je ne regarde pas au prix

GUY DE MAUPASSANT.

DEMONSTRATION

L'expérimentation faite dans les hôpitaux a démontré que le BAUME RHUMAL est supérieur à tous les médicaments employés jusqu'à ce jour pour le traitement et la guérison des rhumes, toux, bronchites et les affections de la gorge et des poumons. 34

Demenagement

Nous étions deux dans ce logis,
Depuis le jour où nous montâmes,
Graves, émus, les yeux rougis,
Elevant vers Dieu nos âmes !

Nous sommes deux pour en sortir !
Le livre est à la même page.
L'aveu nous coûte, sans mentir !
Nous sommes deux, pas davantage.

Il nous plaisait, le cher abri,
Paré pour un long tête-à-tête,
Où l'avenir nous a souri,
Où deux ans l'amour nous fit fête !

Tranquilles nous avons goûté,
Sous le toit qu'elle sanctifie,

La tendre et pure intimité
Qui par le temps se fortifie.

Et cependant nous vous quittons,
Chambrettes du premier ménage !
Cœurs ingrats ! et nous emportons
Tout ce passé dans le bagage !

Bientôt l'oubli, dans son lointain,
Effacera, comme un vain songe,
L'asile où pour nous le destin
A noué ce fil qui s'allonge.

Bientôt, de ce foyer discret,
D'autres vont profaner le charme :
Et nous partons ! et nul regret
N'attendrit nos regards sans larmes !

C'est qu'au logis décoloré
Il a manqué le bien suprême :
C'est que l'enfant n'a pas pleuré,
C'est qu'il manque un chant au poème !

O la plus étrange des lois !
Est-on seul, à deux l'on veut être ;
Est-on deux, l'on veut être trois :
L'amour est né, l'enfant veut naître !

Adieu, petit coin bien-aimé,
Où fut le lit, où fut la table ;
Où maint flambeau s'est consumé
Dans mainte veille interminable !

Adieu petit foyer sans bruit,
Bosquet muet et sans ramage,
Grenier sans blé, jardin sans fruit,
Printemps sans fleur et sans feuillage !

Adieu ! le ciel qui nous bénit
Peut être, sourit à l'échange,
Cage qui n'a pas eu de nid,
Vigne qui n'a pas fait vendange !

EUGÈNE MANUEL.

VOTRE ENTOURAGE

Un conseil donné à temps vaut souvent une fortune. Si quelqu'un de votre entourage se trouve atteint de rhume, toux, grippe ou bronchite, faites-lui prendre du BAUME RHUMAL.

32

Pour paraître incessamment : la deuxième livraison des *Contemporains*. Prix, 50c.

PAS UN JOUR DE MALADIE
Depuis Trente Ans
 RÉSULTAT DE L'USAGE
DES PILULES D'AYER

"Depuis plus de trente ans, les Pilules d'Ayer m'ont conservé la santé, n'ayant jamais été malade pendant tout ce temps. Avant l'âge de vingt ans, je souffrais presque constamment—cela provenant de constipation—de dyspepsie, de maux de tête, de névralgie, de clous et d'autres éruptions. Quand je fus



convaincu que les neuf dixièmes de mes affections provenaient de la constipation, je commençai l'usage des Pilules d'Ayer qui amendèrent les résultats les plus satisfaisants, n'ayant jamais eu une seule maladie qui ait résisté à ce remède. Ma femme qui avait été malade pendant des années prit aussi les Pilules d'Ayer et elle revint promptement à la santé. Les Pilules d'Ayer, prises à temps, empêchent tout danger de maladie."—HENRY WETTSTEIN, Byron, Ill.

Les Pilules d'Ayer
 Les plus hautes récompenses à l'Exposition de Chicago

Scientific American Agency for

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Scientific Illustrated. No inventor man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.50 six months. Address, MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

PERTE DE LA VOIX
 Après une Sévère Bronchite
 GUÉRIE PAR L'USAGE DU
Pectoral-Cerise d'Ayer.
 LE CAS D'UN PRÉDICATEUR.

"Il y a trois mois j'ai attrapé un violent rhume qui dégénéra en une attaque sévère de bronchite. Je me mis entre les mains des docteurs et au bout de deux mois je n'avais ressenti aucune amélioration. Je trouvai qu'il m'était très difficile de prêcher et je résolus d'essayer le



Pectoral-Cerise d'Ayer. La première bouteille m'apporta un grand soulagement; la seconde, que je prends maintenant, m'a délivré presque complètement de tout symptôme déplaisant, et je suis certain qu'une ou deux bouteilles de plus me guériront d'une façon permanente. A tous les ministres du culte souffrant d'affections de la gorge, je recommande le Pectoral-Cerise d'Ayer."—E. M. BRAWLEY, D.D., Sec. de District de la Société Am. Bapt. Publication. Petersburg, Va.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer
 Récompense d'Or à l'Exposition de Chicago.

wanted—An idea can think
 the simple
 protect your ideas; they may bring you wealth.
 Write JOHN WILKINSON & CO., Patent Attorneys,
 1000th Street, D. C. for their \$1.50 prize offer
 on lists of two hundred inventions wanted.